

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 4–8 juin 2012**

## **QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

**Point 12 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2012/12**  
24 mai 2012  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

# NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration, ERB*:	Mme E. Joergensen	tél.: 066513-2603
--	-------------------	-------------------

Chef, ERBT**:	Mme M.-F. Perez	tél.: 066513-2638
---------------	-----------------	-------------------

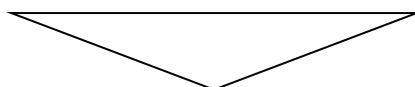
Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Secrétariat du Conseil d'administration.

\*\* Sous-Division de la traduction et de la documentation.

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour information.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

## PROJET DE DÉCISION\*



Le Conseil prend note du document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013" (WFP/EB.A/2012/12) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013**

EB.1/2012 (13-15 février)	EB.A/2012 (4-8 juin)	EB.2/2012 (12-16 novembre)
<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Élection du Bureau</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2011 (A)</li> <li>➤ Politique du PAM en matière de nutrition (A)</li> <li>➤ Politique du PAM en matière de protection humanitaire (A)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2011 (A)</li> <li>➤ Point de la situation concernant la Politique en matière de filets de sécurité (E)</li> <li>➤ Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013 (E)</li> <li>➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E)</li> <li>➤ Suite donnée à la Politique du PAM en matière de nutrition (I)</li> <li>➤ Objectif zéro: le rôle du PAM en tant que coparrain d'ONUSIDA (I)</li> <li>➤ Point sur la mise en œuvre de la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010-2011) (I)</li> <li>➤ Le PAM et l'Union africaine (I)</li> <li>➤ Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)</li> <li>➤ Politique du PAM en matière de changement climatique et de lutte contre la faim (A)</li> <li>➤ Point sur la Politique concernant la communication des rapports (I)</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes annuels vérifiés de 2011 (A)</li> <li>➤ Mécanisme d'achat anticipé (A)</li> <li>➤ Nomination des membres du Comité d'audit (A)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport de l'Inspecteur général et réponse de la direction du PAM (E)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines au PAM et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan de gestion du PAM (2013-2015) (A)</li> <li>➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)</li> </ul>
<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique des partenariats dans le cadre de la transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la façon dont les bureaux de pays s'adaptent aux changements et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique du rôle joué par le PAM pour ce qui est de mettre un terme à la perpétuation de la faim et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de la Politique du PAM en matière d'alimentation scolaire et réponse de la direction</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie du PAM concernant le secteur privé et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation conjointe du module mondial de la logistique</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Afghanistan et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Rwanda réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction</li> </ul>

EB.1/2012 (13-15 février)	EB.A/2012 (4-8 juin)	EB.2/2012 (12-16 novembre)
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le PAM et le HCR sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées – Éthiopie –, et réponse de la direction</li> </ul>		
<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Malawi 200287 (2012-2016)</li> <li>➤ Mozambique 200286 (2012-2015)</li> <li>➤ République centrafricaine 200331 (2012-2016)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bolivie 200381 (2013-2017)</li> <li>➤ Cameroun 200330 (2013-2017)</li> <li>➤ Guinée 200326 (2013-2017)</li> <li>➤ Lesotho 200369 (2013-2017)</li> <li>➤ Libéria 200395 (2013-2017)</li> <li>➤ Népal 200319 (2013-2017)</li> <li>➤ Sierra Leone 200336 (2013-2014)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sri Lanka</li> <li>➤ Nicaragua</li> </ul> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bolivie 200381 (2013-2017)</li> <li>➤ Cameroun 200330 (2013-2017)</li> <li>➤ Guinée 200326 (2013-2017)</li> <li>➤ Lesotho 200369 (2013-2017)</li> <li>➤ Libéria 200395 (2013-2017)</li> <li>➤ Népal 200319 (2013-2017)</li> <li>➤ Sierra Leone 200336 (2013-2014)</li> </ul>
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éthiopie 200365</li> <li>➤ Kenya 200294</li> <li>➤ Philippines 200296</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gambie 200327</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République populaire démocratique de Corée 200114</li> <li>➤ Éthiopie 200290</li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Jordanie</li> <li>➤ Maroc</li> <li>➤ Tunisie</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de pays Égypte</li> <li>➤ Programme de pays Inde</li> <li>➤ Programme de pays Mali</li> </ul> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République démocratique du Congo</li> <li>➤ Myanmar</li> <li>➤ Pakistan</li> <li>➤ Sri Lanka</li> <li>➤ Zimbabwe</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Territoire palestinien occupé 200037</li> </ul>
<p><i>Projets approuvés par correspondance (I)</i></p> <p>Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Niger 200051</li> </ul>	<p><i>Projets approuvés par correspondance (I)</i></p> <p>Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tchad 200289</li> </ul>	
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2011</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2011</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2011)</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012</p>

EB.1/2012 (13-15 février)	EB.A/2012 (4-8 juin)	EB.2/2012 (12-16 novembre)
e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2011		
<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (I)	<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (I)	<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (A)
<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)	<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 (I) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I)	<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b> ➤ Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)
<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013**

EB.1/2013 (18–22 février)	EB.A/2013 (3–7 juin)	EB.2/2013 (4–8 novembre)
<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Élection du Bureau</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan stratégique du PAM (A)</li> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A)</li> <li>➤ Le rôle de l'assistance alimentaire dans les situations de transition (A)</li> <li>➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Point sur la politique en matière d'alimentation scolaire (I)</li> <li>➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes annuels vérifiés de 2012 (A)</li> <li>➤ Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury de sélection des membres du Comité d'audit (A)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport de l'Inspecteur général (E)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan de gestion du PAM (2014–2016) (A)</li> </ul>
<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kirghizistan et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Bangladesh réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans le cadre de situations prolongées</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 1] et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 2] et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence dans en [pays 3] et réponse de la direction</li> <li>➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 4] et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 5] et réponse de la direction</li> </ul>

EB.1/2013 (18–22 février)	EB.A/2013 (3–7 juin)	EB.2/2013 (4–8 novembre)
<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rwanda</li> </ul> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sri Lanka</li> <li>➤ Nicaragua</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Égypte</li> <li>➤ Guinée-Bissau</li> <li>➤ Inde</li> <li>➤ Kenya</li> <li>➤ Madagascar</li> <li>➤ Mali</li> <li>➤ Niger</li> </ul> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rwanda</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Égypte</li> <li>➤ Guinée-Bissau</li> <li>➤ Inde</li> <li>➤ Kenya</li> <li>➤ Madagascar</li> <li>➤ Mali</li> <li>➤ Niger</li> </ul>
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bhoutan</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arménie</li> </ul> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République populaire démocratique de Corée</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afghanistan</li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afghanistan</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tadjikistan</li> </ul> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Territoire palestinien occupé</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012</p> <p>f) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2012)</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2013</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2013</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2013</p>
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (A)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 (I)</li> <li>➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</li> <li>➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>

EB.1/2013 (18–22 février)	EB.A/2013 (3–7 juin)	EB.2/2013 (4–8 novembre)
<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I)	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>

Le 17 mai 2012, les participants à la Consultation annuelle sur l'évaluation se sont fermement exprimés en faveur de ce qui suit: i) la présentation de l'évaluation de la politique en matière de nutrition à la deuxième session ordinaire de 2015, afin de mieux prendre en compte les données collectées dans le cadre de la série d'évaluations de l'impact des activités touchant la santé et la nutrition maternelles et infantiles dont la réalisation est déjà prévue; ii) la réalisation d'une évaluation de l'utilisation par le PAM des fonds alloués par le CERF, conformément à ce qu'avait demandé le Conseil, dans le cadre d'une évaluation stratégique consacrée à l'utilisation par le PAM de tous les fonds communs, prévue pour la session annuelle de 2014; et iii) l'examen des critères de sélection appliqués aux évaluations de portefeuille de pays, qui pourrait avoir une incidence sur le choix de celles qui seront menées en 2014 et au-delà.

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012–2013

(présenté par sujet et par session)

### QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

#### EB.1/2012 (13–15 février)

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2011 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (EB.A/2004/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

➤ *Politique du PAM en matière de nutrition (A)*

Lors de la consultation informelle tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le Conseil a prié le Secrétariat de présenter une politique détaillée en matière de nutrition, notant que, hormis le rapport intitulé "Approche du PAM pour l'amélioration de la nutrition" qu'il était en train d'examiner, tous les documents d'orientation sur la question remontaient à 2004. La nouvelle politique donnera une vue d'ensemble détaillée des mesures prises par le PAM dans le domaine de la nutrition. Elle couvrira les activités menées dans le cadre des situations d'urgence, des secours, du redressement et du développement, et prévoira des interventions curatives et préventives, l'accent étant placé sur les groupes vulnérables. Cette politique remplacera tous les documents précédents.

➤ *Politique du PAM en matière de protection humanitaire (A)*

On attend de plus en plus des organismes d'aide humanitaire qu'ils soient conscients de la nécessité de protéger les populations bénéficiaires et de contribuer à cette protection, dans la mesure du possible. Le document de politique générale du PAM sur cette question s'efforcera donc de définir des principes en matière de protection applicables pour le PAM ainsi que les principales stratégies à mettre en œuvre pour intégrer la protection dans le travail du Programme.

#### EB.A/2012 (4–8 juin)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2011 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2011 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Point de la situation concernant la Politique en matière de filets de sécurité (E)*

Ce document fera le point de la suite donnée au document d'orientation de 2004 intitulé "Le PAM et les filets de sécurité appuyés par une aide alimentaire: concepts, expériences et programmes possibles à l'avenir", compte tenu du nouveau Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 et de la gamme élargie d'outils correspondants, en vertu desquels le PAM, outre qu'il joue un rôle novateur de premier plan dans le domaine humanitaire, œuvre aussi en étroite collaboration avec les gouvernements à la recherche de moyens de lutter contre les facteurs fondamentaux des risques et de la vulnérabilité.

➤ *Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013 (E)*

À sa session annuelle de 2009, conformément à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en vertu de laquelle l'examen complet des activités opérationnelles passait d'un cycle triennal à un cycle quadriennal, le Conseil est convenu de proroger de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2013, l'actuel Plan stratégique du PAM, et a prié le Secrétariat de procéder à un examen à mi-parcours du Plan stratégique et de lui en présenter les résultats à sa session annuelle de 2012. Le rapport correspondant, qui sera soumis pour examen, rendra compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs stratégiques, comportera une évaluation des risques et appellera l'attention sur l'évolution de la situation depuis l'adoption du Plan stratégique en 2008, ainsi que sur la nécessité de tenir compte de celle-ci dans le prochain Plan stratégique pour 2014-2017.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E)*

Ce document, soumis pour examen, fera le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

➤ *Suite donnée à la Politique du PAM en matière de nutrition (I)*

En février 2012, le Conseil a examiné une nouvelle politique en matière de nutrition (WFP/EB.1/2012/5-A). Il l'a approuvée, tout en demandant de plus amples renseignements dans trois domaines: un calendrier pour l'actualisation de la politique, une estimation de ses incidences budgétaires et des informations sur les options envisageables en matière de mobilisation de ressources, et un calendrier pour l'élaboration d'un cadre de partenariat devant orienter la mise en œuvre de la politique. Ce document est soumis pour information.

➤ *Objectif zéro: le rôle du PAM en tant que coparrain d'ONUSIDA (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ce rapport sera soumis au Conseil pour information.

➤ *Point sur la mise en œuvre de la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010-2011) (I)*

À la demande du Conseil d'administration, le PAM présentera, pour information, une note faisant le point de la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de problématique hommes-femmes (2010-2011). Ce document donnera un aperçu des réalisations, des perspectives et des défis.

➤ *Le PAM et l'Union africaine (I)*

Le document intitulé "Le PAM et l'Union africaine", qui sera soumis au Conseil pour information: i) analysera les origines politiques et institutionnelles de l'Union africaine (UA), les faits récents ayant une incidence sur son action, et ses priorités actuelles; ii) décrira la façon dont le PAM conçoit son engagement et son partenariat avec l'UA compte tenu de son histoire et de sa situation actuelle, des tendances concernant les politiques en vigueur en Afrique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et du Plan stratégique du PAM pour 2008-2013; et iii) énoncera les priorités à suivre dans le cadre de la coopération future entre le PAM et l'UA et de l'appui de celle-ci, y compris les investissements nécessaires pour surmonter les obstacles et saisir les possibilités.

➤ *Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (I)*

Le présent document, soumis pour information, doit esquisser la démarche suivie par le PAM et les progrès accomplis s'agissant de renforcer sa capacité de se préparer aux situations d'urgence et d'intervenir en cas de crise. Le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) du PAM est un programme d'activités triennal à l'échelle institutionnelle. Il fait fond sur des initiatives précédemment menées pour s'attaquer directement aux problèmes systémiques qui entravent les interventions d'urgence du PAM. Ce document d'information, qui vient compléter les renseignements communiqués lors de consultations tenues avec plusieurs pays, met en évidence certains des premiers résultats obtenus depuis le lancement du PREP en juin 2011.

## **EB.2/2012 (12-16 novembre)**

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé

et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour 2008-2013. La version présentée à la deuxième session de 2012 comprendra un examen des politiques du PAM, comme l'a demandé le Conseil à sa session annuelle de 2011.

➤ *Politique du PAM en matière de changement climatique et de lutte contre la faim (A)*

Ce document expose les répercussions qu'a le changement climatique sur la faim et la nutrition, ainsi que les mesures prises par le PAM pour faire face à ce problème. Le document fera fond sur la note d'information sur le changement climatique et la faim présentée en 2011, tout en affinant la stratégie du PAM, en mettant en relief les avantages comparatifs et en définissant les domaines d'activité spécifiques sur lesquels le PAM concentrera son attention afin d'appuyer les efforts faits par les gouvernements et les communautés pour lutter contre les répercussions du changement climatique en rapport avec la faim.

➤ *Point sur la Politique concernant la communication des rapports (I)*

À sa session annuelle de 2011, le Conseil a demandé à l'Inspecteur général et à la direction de fournir une analyse du concept d'inspection dans le contexte du cadre de contrôle interne et de lui présenter une mise à jour de la Politique concernant la communication des rapports.

### **EB.1/2013 (18–22 février)**

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (EB.A/2004/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

### **EB.A/2013 (3–7 juin)**

➤ *Plan stratégique du PAM (A)*

Ce document définira un cadre stratégique actualisé pour le PAM pour les cinq années à venir. Il tiendra compte des enseignements tirés et des contributions d'une large gamme de parties prenantes, dont le Conseil d'administration, les gouvernements nationaux, les organisations non gouvernementales et les membres du personnel du PAM en poste de par le monde. Il prendra également en compte les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013, ainsi que les constatations issues d'une étude des tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire. Il sera harmonisé avec les cycles de planification des autres organismes, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, et il prendra en compte la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome.

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2012 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Le rôle de l'assistance alimentaire dans les situations de transition (A)*

Ce document, qui remplace celui qui s'intitule "De la crise au redressement", est axé sur les nombreuses difficultés qui surgissent durant la période de transition entre une crise et le redressement à plus long terme. Cette politique prévoira une concertation avec les pays et l'ensemble du système des Nations Unies, consacrée au redressement et à la transition.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

## **EB.2/2013 (4–8 novembre)**

➤ *Point sur la politique en matière d'alimentation scolaire (I)*

Conformément à ce que lui a demandé le Conseil, le PAM présentera un point sur sa politique en matière d'alimentation scolaire. Ce document: i) rapprochera la politique en tant que telle des mesures prises pour la mettre en œuvre, et comportera notamment une définition des indicateurs prévus pour assurer le suivi de l'exécution de la politique, du rôle joué par les partenaires et des mesures adoptées pour renforcer la capacité du PAM; et ii) fera le point de la situation concernant les thèmes clés, à savoir ce que l'alimentation scolaire issue de la production locale signifie pour le PAM, le rapport entre alimentation scolaire et nutrition, l'amélioration de la compréhension de la transition opérée vers des programmes viables et le transfert des responsabilités, et le rôle de l'alimentation scolaire dans le cadre de la protection sociale.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan.

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

### **EB.A/2012 (4-8 juin)**

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2011 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis au Conseil pour approbation, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2011. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

➤ *Mécanisme d'achat anticipé (A)*

Le Conseil a prié le Secrétariat de fournir tous les ans des renseignements sur l'utilisation du mécanisme de financement anticipé et de l'informer de manière plus détaillée sur les nouvelles utilisations possibles du mécanisme d'achat anticipé. Le présent document est soumis pour approbation.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Nomination des membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2012, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres ou décider de reconduire dans leurs fonctions les membres sortants; il soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Le présent document sera soumis au Conseil pour approbation.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le présent rapport annuel, qui est soumis pour examen, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général et réponse de la direction du PAM (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour transmission au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le présent rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2011; il étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines au PAM et réponse de la direction (E)*

Ce rapport présente les résultats de l'audit de la gestion des ressources humaines au PAM. La difficulté des conditions de travail et d'existence dans les lieux d'affectation classés difficiles, les incertitudes quant au financement et la décentralisation de la structure comptent parmi les principaux moteurs de la planification des ressources humaines et de leur utilisation au PAM. L'audit visait principalement à évaluer si les politiques en matière de ressources humaines étaient conformes aux besoins évolutifs du PAM en matière d'effectifs et si elles étaient étayées par des processus crédibles et transparents suscitant la confiance du personnel. L'audit a porté sur le Siège du PAM à Rome, sept bureaux de pays et quatre bureaux régionaux. Le document comporte 15 recommandations qui sont soumises au Conseil pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction (E)*

L'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (FITTEST) a été choisie pour faire l'objet d'un audit opérationnel, car elle est une unité opérationnelle très visible qui met à disposition lors des situations d'urgence des solutions efficaces, efficaces et transparentes en matière de technologies de l'information et des communications. Son objectif global est de fournir un appui technique aux opérations et de préserver les ressources en renforçant les infrastructures nécessaires à l'informatique, aux télécommunications et à l'alimentation électrique. Dans son rapport, le Commissaire aux comptes décrit le travail accompli, notamment la méthodologie et le champ de l'audit, et formule 10 recommandations visant à favoriser des améliorations dans les domaines de l'environnement et des activités de contrôle, de la gestion des risques, et de l'information et de la communication. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le Rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## EB.2/2012 (12–16 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM (2013–2015) (A)*

Le Conseil est saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2013-2015, y compris le budget du PAM pour 2013.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Le présent document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2012 à 2013. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attachera systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2012 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2012. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury de sélection des membres du Comité d'audit (A)*

Le Conseil désignera deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2014.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le présent rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le Rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## EB.2/2013 (4–8 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM (2014–2016) (A)*

Le Conseil est saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2014–2016, y compris le budget du PAM pour 2014.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

## EB.1/2012 (13-15 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation stratégique des partenariats dans le cadre de la transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire et réponse de la direction*

Il s'agit là de la deuxième des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit son Plan stratégique pour 2008-2013. Cette évaluation porte principalement sur les répercussions que ce changement et le Partenariat mondial auraient sur le rôle joué par le PAM et sur ses partenariats. Elle analyse l'expérience acquise par le PAM en matière de constitution de partenariats au niveau national, régional et mondial en vue de mieux comprendre les partenariats établis par le PAM et comment et avec qui celui-ci pourrait en nouer d'autres afin que l'assistance alimentaire soit aussi efficace et efficiente que possible. Une synthèse des constatations et des recommandations issues de plusieurs études de cas sera réalisée. Les résultats aideront le PAM à faire des choix plus éclairés concernant les partenariats à tous les niveaux.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la façon dont les bureaux de pays s'adaptent aux changements et réponse de la direction*

Il s'agit là de la quatrième des quatre évaluations stratégiques, et elle est consacrée aux moyens à mettre en œuvre pour répondre au mieux aux besoins liés à la faim. Elle est axée sur l'expérience du PAM en matière de passage d'une situation d'urgence au redressement et au développement, ou de nouveau à une situation d'urgence, afin de déterminer comment les bureaux de pays ont redéfini leur rôle et adapté leurs objectifs. L'évaluation comportera des études de cas réalisées dans un certain nombre de pays et tirera des enseignements qui contribueront à améliorer la façon dont le PAM choisit les groupes cibles.

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique du rôle joué par le PAM pour ce qui est de mettre un terme à la perpétuation de la faim et réponse de la direction*

Il s'agit là de la troisième des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit son Plan stratégique pour 2008-2013. Cette évaluation a principalement pour objet de mieux faire comprendre comment les activités ou les opérations relevant des programmes sont effectivement conçues pour répondre aux besoins des groupes cibles. Elle recensera les conditions dans lesquelles les programmes ciblant un groupe donné sont le plus efficaces et efficaces et examinera les avantages et les inconvénients qu'il y a à travailler avec différents groupes cibles en vue d'atteindre l'objectif du PAM consistant à trouver des solutions durables au problème de la faim. L'évaluation comportera des études de cas réalisées dans un certain nombre de pays et tirera des enseignements qui contribueront à améliorer la façon dont le PAM choisit les groupes cibles.

- *Rapport succinct de l'évaluation de la Politique du PAM en matière d'alimentation scolaire et réponse de la direction*

C'est à sa deuxième session ordinaire de 2009 que le Conseil a demandé que cette évaluation soit effectuée. La Politique du PAM en matière d'alimentation scolaire, approuvée en 2009, suppose une profonde modification de la façon dont le PAM aborde l'alimentation scolaire, l'objectif étant de rendre celle-ci plus efficace et de la pérenniser. L'évaluation sera axée sur les points suivants: i) la qualité de la politique; ii) la mesure dans laquelle le PAM met déjà en œuvre cette nouvelle politique et les mesures prises pour veiller à ce que les changements prévus se concrétisent à l'échelle des opérations et des programmes exécutés dans les pays; iii) les résultats déjà perceptibles; et iv) les enseignements à tirer de l'expérience jusqu'à présent. Elle fera fond sur les données issues des évaluations de l'impact de l'alimentation scolaire effectuées dans cinq pays d'Afrique et d'Asie et exploitera les résultats d'études de cas menées dans certains pays d'Amérique latine.

- *Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le PAM et le HCR sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées – Éthiopie –, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

## **EB.A/2012 (4-8 juin)**

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées à bien l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis pour examen.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les effets directs et l'impact obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à définir les orientations et la planification stratégiques ainsi qu'à moduler l'exécution des programmes. Le rapport succinct d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis pour examen.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document, qui est soumis pour information, est le troisième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

## EB.2/2012 (12–16 novembre)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie du PAM concernant le secteur privé et réponse de la direction*

L'évaluation sera menée pour donner suite à la recommandation du Corps commun d'inspection et examinera la qualité de la stratégie et ses résultats; elle déterminera les facteurs ayant contribué aux aspects positifs et négatifs de la stratégie.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation conjointe du module mondial de la logistique*

Cette évaluation globale a été demandée par les membres du module mondial de la logistique, afin de rendre compte du travail accompli et des résultats obtenus, et de tirer des enseignements de l'expérience des modules de la logistique ayant œuvré au niveau mondial et national entre 2006 et 2011. Elle visera à améliorer la future performance en déterminant les raisons des succès et des échecs; ce faisant, elle s'emploiera à déterminer s'il convient de poursuivre, interrompre ou modifier les démarches entreprises.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé, jusqu'à la survenance de la crise liée à la famine en 2011; et iii) les résultats et les effets obtenus pendant la période ayant précédé la crise. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer les stratégies à suivre pendant la période de transition faisant suite à la crise et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Afghanistan et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Rwanda réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

## EB.1/2013 (18–22 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kirghizistan et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Bangladesh réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

- *Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans le cadre de situations prolongées*

Cette évaluation de synthèse complètera la série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans le cadre de situations prolongées en analysant les constatations et les conclusions issues des quatre évaluations réalisées en Éthiopie, au Rwanda, au Tchad et au Bangladesh, et en formulant des recommandations stratégiques visant à renforcer l'efficacité des politiques et de la programmation à l'échelle internationale dans le but de trouver des solutions durables au profit des réfugiés dans le cadre de situations prolongées.

## **EB.A/2013 (3–7 juin)**

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées à bien au cours des années précédentes en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 1] et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 2] et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 3] et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document, qui est soumis pour information, est le quatrième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

## EB.2/2013 (4–8 novembre)

### ➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

### ➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

### ➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 4] et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

### ➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 5] et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

## QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

### EB.1/2012 (13-15 février)

#### *Programmes de pays (A)*

- Malawi 200287 (2012-2016)
- Mozambique 200286 (2012-2015)
- République centrafricaine 200331 (2012-2016)

#### *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Éthiopie 200365
- Kenya 200294
- Philippines 200296

#### *Projets approuvés par correspondance (I)*

#### Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

- Niger 200051

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

**EB.A/2012 (4-8 juin)***Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Bolivie 200381 (2013–2017)
- Cameroun 200330 (2013–2017)
- Guinée 200326 (2013–2017)
- Lesotho 200369 (2013–2017)
- Libéria 200395 (2013–2017)
- Népal 200319 (2013–2017)
- Sierra Leone 200336 (2013–2014)

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Gambie 200327

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée 200114
- Éthiopie 200290

*Projets approuvés par correspondance (I)*Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

- Tchad 200289

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)*

Le Conseil est saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2011).

**EB.2/2012 (12–16 novembre)***Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Sri Lanka
- Nicaragua

*Programmes de pays (A)*

- Bolivie 200381 (2013–2017)
- Cameroun 200330 (2013–2017)
- Guinée 200326 (2013–2017)
- Lesotho 200369 (2013–2017)
- Libéria 200395 (2013–2017)
- Népal 200319 (2013–2017)
- Sierra Leone 200336 (2013–2014)

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Jordanie
- Maroc
- Tunisie

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Programme de pays Égypte
- Programme de pays Inde
- Programme de pays Mali

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République démocratique du Congo
- Myanmar
- Pakistan
- Sri Lanka
- Zimbabwe

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Territoire palestinien occupé 200037

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier–30 juin 2012) (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

**EB.1/2013 (18–22 février)***Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le projet de programme de pays suivant est donc présenté au Conseil pour examen:

- Rwanda

*Programmes de pays (A)*

- Sri Lanka
- Nicaragua

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Bhoutan

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Arménie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Afghanistan

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2012).

**EB.A/2013 (3–7 juin)***Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Égypte
- Guinée-Bissau
- Inde
- Kenya
- Madagascar
- Mali
- Niger

*Programmes de pays (A)*

- Rwanda

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Afghanistan

**EB.2/2013 (4–8 novembre)**

*Programmes de pays (A)*

- Égypte
- Guinée-Bissau
- Inde
- Kenya
- Madagascar
- Mali
- Niger

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Tadjikistan

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Territoire palestinien occupé

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier–30 juin 2013) (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**EB.1/2012 (13-15 février)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2012–2013 est présentée pour information.

**EB.A/2012 (4-8 juin)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2012–2013 est présentée pour information.

**EB.2/2012 (12–16 novembre)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013–2014 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2013–2014.

**EB.1/2013 (18-22 février)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013–2014 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013-2014 est présentée pour information.

**EB.A/2013 (3–7 juin)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013–2014 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013-2014 est présentée pour information.

**EB.2/2013 (4-8 novembre)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014–2015 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2014–2015.

**QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION****EB.1/2012 (13-15 février)**

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2011;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

**EB.A/2012 (4-8 juin)**

- *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 (I)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires. Ce rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, offre une vue d'ensemble des achats de produits alimentaires, des tendances en la matière, de la conjoncture du marché, de la répartition du personnel chargé des achats et des faits saillants.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2011. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, qui est soumis pour information, présente: i) un point de la situation concernant les menaces pesant sur la sécurité et la sûreté du personnel et des biens du PAM, ainsi que de ses partenaires et sous-traitants; ii) une description du travail mené par la Division de la sécurité sur le terrain pour faire face aux difficultés croissantes auxquelles le PAM se heurte sur le plan de la sécurité; et iii) une stratégie pour instaurer une culture de la sécurité en vue de veiller à ce que les directeurs du PAM comprennent bien quelle est la situation sur le plan des risques et reçoivent un appui au moment de prendre des décisions concernant la gestion des risques.

Le rapport contient aussi des renseignements qui étaient auparavant communiqués dans la note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité, ainsi que des données sur la participation du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies au titre de la sécurité sur le terrain pour 2011-2012, et sur le Fonds d'urgence pour la sécurité. Les informations d'ordre budgétaire jusque-là communiquées dans la note d'information le sont désormais dans le Plan de gestion, présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire.

## **EB.2/2012 (12–16 novembre)**

➤ *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Ce document, qui est soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire pour information, fait le point de la situation concernant les quatre piliers de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome décrits dans le document sur les grandes orientations (avis sur les politiques, savoirs et suivi; opérations; plaidoyer et communication; et collaboration administrative), tout nouveau domaine de collaboration ainsi que les initiatives et partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **EB.1/2013 (18-22 février)**

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2012;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

## EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 (I)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2012. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2012, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

## QUESTIONS DIVERSES

### EB.1/2012 (13–15 février)

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté au Conseil pour information.

### EB.A/2012 (4–8 juin)

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront pour la première fois la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM est soumis au Conseil pour information.

**EB.1/2013 (18-22 février)**

- *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM est présenté au Conseil pour information.

**EB.A/2013 (3–7 juin)**

- *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM est soumis au Conseil pour information.

## PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM, 2012-2013

		2012		2013
<b>JANVIER</b>				
<b>FÉVRIER</b>	PAM FIDA/CG	13-17 20-24	FIDA/CG PAM 96 CQCJ	11-15 18-22 25-27
<b>MARS</b>	31 APRC 94 CQCJ 32 LARC 122 FIDA/CA	12-16 19-21 26-30 23	147 CF 113 CP	18-22 18-22
<b>AVRIL</b>	71 FIDA/CE FIDA/CA* 28 ERC* 27 ARC*	2 3-4 17-20 23-27	FIDA/CA 146 CL	8-12 22-26
<b>MAI</b>	143 CF 110 CP 38 CSA* 144 CF* 31 NERC* 23 COAG 69 CCP 145 CF* 111 CP*	7-11 7-11 11 14-15 14-18 21-25 28-30 31/05-01/06 31/05-01/06		
<b>JUIN</b>	PAM 144 CL Rio+20 123 FIDA/CA	4-8 11-15 20-22 22	PAM 38 C 147 CL	3-7 15-22 24-25
<b>JUILLET</b>	35 CODEX 30 COFI 72 FIDA/CE	2-7 (Rome) 9-13 17	36 CODEX	1-6 (Genève)
<b>AOÛT</b>				
<b>SEPTEMBRE</b>	124 FIDA/CA 95 CQCJ FIDA/CA* 21 COFO	6 10-12 17-21 24-28	FIDA/CA 97 CQCJ	16-20 23-25
<b>OCTOBRE</b>	73 FIDA/CE 146 CF 112 CP 39 CSA JMA	2 8-12 8-12 15-20 16 (mardi)	40 CSA JMA 148 CF 114 CP	7-11 16 (mercredi) 21-25 21-25
<b>NOVEMBRE</b>	PAM 125 FIDA/CA 74 FIDA/CE 145 CL	12-16 19 22 26-30	PAM 148 CL	4-8 25-29
<b>DÉCEMBRE</b>	FIDA/CA	10-14	FIDA/CA	9-13

Pâques: 8 avril 2012  
 Ramadan: 20 juillet–18 août 2012  
 Eid Al-Fitr: 19 août 2012  
 Eid Al-Adha: 26 octobre 2012

Pâques: 31 mars 2013  
 Ramadan: 9 juillet–7 août 2013  
 Eid Al-Fitr: 8 août 2013  
 Eid Al-Adha: 15 octobre 2013

APRC Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique  
 ARC Conférence régionale pour l'Afrique  
 C Conférence  
 CQCJ Comité des questions constitutionnelles et juridiques  
 CCP Comité des produits  
 CSA Comité de la sécurité alimentaire mondiale  
 CL Conseil  
 COAG Comité de l'agriculture  
 CODEX Commission du Codex Alimentarius  
 COFI Comité des pêches  
 COFO Comité des forêts  
 ERC Conférence régionale pour l'Europe

CF Comité financier  
 FIDA/CA Comité d'audit du FIDA  
 FIDA/CE Comité de l'évaluation du FIDA  
 FIDA/CA Conseil d'administration du FIDA  
 FIDA/CG Conseil des gouverneurs du FIDA  
 FIDA/IX Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA  
 LARC Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
 NERC Conférence régionale pour le Proche-Orient  
 CP Comité du programme  
 JMA Journée mondiale de l'alimentation  
 PAM Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial